



Party de mousse
FÊTE D'ÉTÉ LE 19 JUILLET

3

Infos municipales

6

Réglementation

8

Environnement

10

Territoire

11

Événements

*Patrick
Marquès*

Maire
Ville de Carignan



*Anne
Poussard*

Conseillère
District 1



*Édith
Labrosse*

Conseillère
District 2



*Stéphanie
Lefebvre*

Conseillère
District 3



*Diane
Morneau*

Conseillère
District 4



*Frédéric
Martineau*

Conseiller
District 5



*Daniel
St-Jean*

Conseiller
District 6



CONSEIL MUNICIPAL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Avec l'arrivée de l'été, l'espace de vie de tous prend de l'expansion! On renoue avec l'extérieur, avec ses voisins. On reçoit des convives pour un repas ou des activités en plein air. À la Ville, nous travaillons assidûment pour vous assurer un été des plus agréables!

L'administration municipale a entrepris plusieurs démarches pour réaliser un plan d'ensemble des travaux à prévoir dans les prochaines années. La planification de notre futur centre-ville, de la rue Henriette, du réseau cyclable pour relier nos quartiers résidentiels et pour les connecter à la région est en cours. Ces études permettront d'orchestrer les priorités pour un résultat durable. Cet été, l'accent sera mis sur l'amélioration des parcs, la plantation d'arbres en remplacement des frênes et sur la protection des rives de la rivière L'Acadie contre l'érosion.

Nous avons récemment renouvelé les ententes intermunicipales avec la Ville de Chambly pour la fourniture d'un service de sécurité incendie et avec la Ville de Richelieu pour l'accès à sa piscine extérieure. Nous vous invitons aussi à profiter de notre politique de remboursement des activités de loisir qui s'applique maintenant au privé comme au municipal, et qui vous permet de suivre des cours de natation à l'endroit situé le plus près de chez vous.

Nous remercions les citoyens qui ont soumis une idée de projet dans le cadre du budget participatif 2019. L'équipe municipale analyse actuellement les projets pour les soumettre au vote du public en août 2018. Le ou les projets qui auront reçu le plus de votes seront annoncés à la séance du Conseil le 5 septembre 2018.

Entre-temps, nous poursuivons la modernisation de nos outils de travail par souci d'efficacité, mais également pour réduire notre empreinte écologique. L'affichage des avis publics se fait dorénavant sur le site Web, nous avons amorcé l'installation de panneaux à affichage numérique pour diffuser nos messages, nous sommes passés au mode « conseil sans papier » et à la téléphonie IP dans nos pratiques quotidiennes, et notre système d'alertes téléphoniques sera optimisé pour permettre des campagnes d'appels plus ciblées, moins manuelles et plus rapides. À cet effet, nous vous invitons à vous inscrire au système d'alertes à la rubrique « Informations et services/Sécurité publique ».

Une très belle saison estivale à tous!

Le Conseil

Infos municipales



SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mercredis **6 juin et 4 juillet** à 20 h à la salle du Conseil, sise au 2555, chemin Bellevue à Carignan (bâtiment situé derrière l'hôtel de ville).



CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que **nos bureaux seront fermés le 25 juin** à l'occasion de la Fête nationale du Québec et **le 2 juillet** pour la Fête du Canada.

TAXES MUNICIPALES

Les prochaines échéances de votre compte de taxes sont les **6 juin et 5 septembre**. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- o **Service de paiement électronique** des institutions financières participantes;
- o **Chèques postdatés** par la poste ou au comptoir de l'hôtel de ville (2555, chemin Bellevue);
- o **Argent comptant** au comptoir de l'hôtel de ville.

DÉPÔT DE BRANCHES

Les **samedis 9 juin et 14 juillet**, les branches seront recueillies au garage municipal entre 7 h et 13 h. Le service est gratuit sur preuve de résidence.

En raison de la présence de l'agrile du frêne à Carignan, **les branches de frênes ne doivent pas être déplacées vers le garage municipal avant le 1^{er} octobre** (début de la période d'hivernation de l'insecte), à moins que celles-ci ne soient d'abord réduites en copeaux de 2.5 cm X 2.5 cm.



PARTAGEONS NOS ROUTES

En avril 2016, l'initiative de la Ville de Carignan qui a installé des panneaux encourageant la sécurité et le partage de la route entre vélos et automobilistes a été

saluée à travers le monde : Québec, France, Belgique et Italie. Le partage de la route avec les cyclistes est une notion importante à Carignan.

Quelles sont les règles à respecter?

La route appartient à tous les usagers : automobilistes, cyclistes et camionneurs. Contrairement à la pensée populaire, **le Code de la sécurité routière permet aux cyclistes qui roulent à plus de 20 km/h de circuler sur la voie publique** plutôt que sur les pistes cyclables où la vitesse maximale est de 20 km/h. Sur la route, les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les automobilistes.

Comment dépasser un vélo?

À l'approche d'un cycliste sur la route, l'automobiliste doit ralentir, patienter et attendre le bon moment pour le dépasser. Pour se faire, il est recommandé de laisser **un espace sécuritaire d'au moins 1,5 m** (en milieu rural) entre le véhicule et le cycliste. Le Code de la sécurité routière permet au conducteur d'un véhicule routier **de franchir une ligne continue (simple ou double) pour dépasser un cycliste**. *Attention aux cyclistes et aux marcheurs dans les rues étroites comme Henriette ou Gertrude.



BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Le budget participatif est un processus démocratique où les citoyens décident de la façon dont une partie du budget est dépensé. Les idées de projet ont été déposées par les citoyens entre le 5 avril et le 1^{er} juin 2018. Ils sont actuellement analysés et bonifiés par l'administration municipale, selon des critères d'admissibilité préétablis.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit pouvoir être réalisé dans un secteur, un bâtiment, une rue ou sur l'ensemble du territoire de Carignan. Le projet doit avoir un impact potentiel à moyen et long terme sur le secteur, selon l'un ou l'autre des volets suivants : environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de la participation citoyenne.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Il relève des responsabilités de la Ville de Carignan. La réalisation de projets avec des partenaires publics : établissement d'enseignement, commu-



Infos municipales

nautés religieuses, ministères, organismes à but lucratif et coopératives, est encouragée, mais comme ces projets sont conditionnels à l'autorisation par une tierce partie, ils peuvent générer des délais incontrôlables par la Ville.

- Il est localisé sur le territoire de Carignan.
- Il est **d'intérêt général et à visée collective**.
- Il est une dépense d'investissement, soit un **équipement ou un aménagement**, pouvant inclure des frais d'honoraires et de consultants. On entend par « investissement » toutes les dépenses de construction, de rénovation, de bâtiment ou d'espace public, d'achat de biens amortissables.
- Il est techniquement réalisable.
- Il respecte les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'action de la Ville de Carignan.
- Il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- Les coûts globaux de réalisation sont supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 50 000 \$.
- Il peut être entièrement réalisable au cours de l'année suivant le processus.

Le projet est irrecevable si :

- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés.
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse.
- Il engendre des frais de fonctionnement **récurrents** ou des frais de ressources humaines récurrents.
- Il englobe des dépenses relevant de la gestion courante de la Ville (exemple : rémunération du personnel, achats de services, subvention aux associations, etc.).
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble.
- Il concerne un projet déjà en cours d'exécution.
- Il concerne des dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet.

La période de vote pour le budget participatif 2019 aura lieu du 1^{er} au 31 août 2018. Les citoyens et citoyennes de Carignan seront invités à voter pour leur coup de cœur par ordre de préférence. Le ou les projets gagnants seront annoncés après le décompte des votes, soit durant l'assemblée publique du Conseil le mercredi 5 septembre 2018.

TÉLÉPHONIE IP

La Ville de Carignan est passée à la téléphonie IP ce printemps afin d'offrir un service plus fiable, plus abordable et plus efficient. Désormais branchés directement à Internet haute vitesse plutôt qu'à une ligne téléphonique dite terrestre, les téléphones de l'hôtel de ville offrent maintenant plus de flexibilité aux utilisateurs.

Profitant de cette transition vers la téléphonie IP, la Ville a modifié son message d'accueil et les chemins d'accès du menu. Dès lors, les appelants peuvent rejoindre les services suivants en sélectionnant le :

Poste téléphonique 1	Collectes
Poste téléphonique 2	Permis et urbanisme
Poste téléphonique 3	Travaux publics et services techniques
Poste téléphonique 4	Loisirs et camps de jour
Poste téléphonique 5	Finances et taxation
Poste téléphonique 6	Autres services • Direction générale et communications • Conseil municipal et greffe • Environnement et développement durable

L'objectif est de profiter des nombreux avantages et fonctions proposés par les nouvelles technologies pour offrir un service aux citoyens amélioré, voire mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui. Contactez-nous au 450 658-1066, il nous fera plaisir de vous répondre!



Infos municipales



SERVICE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

Parce qu'en situation d'urgence, chaque minute compte! La Ville de Carignan dispose d'un système de télécommunication automatisée afin d'informer la population en situation d'urgence : avis d'ébullition d'eau potable, bris d'aqueduc, fermeture de rue, inondation, avis d'évacuation ou autre.

Que ce soit par téléphone conventionnel, cellulaire ou messagerie texte, les citoyens qui s'inscrivent au service d'alertes téléphoniques de la Ville recevront un appel dans les minutes suivant le déclenchement de l'alerte si une situation d'urgence affecte leur secteur d'habitation.

Inscription

Inscrivez-vous en ligne à la rubrique *Informations et services/Sécurité publique* du site Web municipal. Pour information, composez le 450 658-1066, poste 223.



BOÎTE DE JEUX LIBRE-SERVICE

Une boîte de jeux libre-service sera installée au parc de la Plume-Magique à **partir du 26 juin** et ce, pour toute la période estivale. Les enfants et adultes pourront profiter des équipements mis à leur disposition gratuitement :

Nouveauté!

- ❖ Bâton de baseball en mousse
- ❖ Bâton de baseball en alliage
- ❖ Balles de baseball
- ❖ Tee Ball
- ❖ Gant de baseball
- ❖ Ballon de basketball
- ❖ Ballon de football
- ❖ Ballon de football en mousse
- ❖ Corde à danse
- ❖ Cerceau



- ❖ Balles de hockey cosom
- ❖ Ballon de soccer
- ❖ Ballons de soccer en mousse
- ❖ Ensemble de raquettes de tennis juniors en plastique
- ❖ Balle de tennis
- ❖ Ballons en caoutchouc
- ❖ Bâtons du diable
- ❖ Hackies
- ❖ Cônes en plastique
- ❖ Tapis serpents échelles
- ❖ Frisbee
- ❖ Dé en mousse
- ❖ Etc.



PÉRIODE DES VACANCES

Quelques conseils pour partir l'esprit tranquille cet été :

- a) Assurez-vous que votre cabanon est verrouillé solidement;
- b) Un bon éclairage à l'avant comme à l'arrière de la maison dissuade les voleurs;
- c) Cadenassez le rail de glissement de votre porte de garage;
- d) Listez vos objets de valeur et photographiez-les (bijoux, appareils informatiques, appareils photo-vidéo, téléviseurs et chaînes audio);
- e) Voyez à ce que votre gazon soit tondu régulièrement;
- f) Interrompez la distribution du courrier et des journaux;
- g) Votre meilleur allié? Un voisin qui surveillera votre propriété et informera les autorités s'il constate une anomalie durant votre absence.





Réglementation

NUISANCES ET BRUITS

Quand passer la tondeuse?

La période estivale est propice à l'émission de bruits de toutes sortes. Les activités extérieures prolongées, les systèmes de son, les cris, les véhicules routiers (incluant VTT), les systèmes d'alarme activés inutilement ou l'utilisation d'équipement pour des travaux d'entretien domestique extérieur, dont la tondeuse, peuvent gêner la tranquillité du voisinage et devenir des déclencheurs de discorde dans votre milieu. **À Carignan, le bruit est prohibé la semaine entre 21 h et 7 h et les fins de semaine entre 17 h et 9 h.**



CHENAUX DE CARIGNAN

Nous demandons à la population de ne pas circuler en bateau à moteur dans les chenaux de Carignan. L'objectif est de préserver les rives de toutes vagues (érosion) et de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent. Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos proches, voisins et amis!



FEUX À CIEL OUVERT INTERDITS

Une liste des interdictions

En tout temps, il est interdit de brûler des déchets, immonables, ordures, pneus, bois traité ou peint ainsi que **des feuilles et herbes sèches**. Les broussailles et les branches peuvent être brûlées, mais uniquement à l'intérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons. De la même façon, il est interdit d'incommoder le voisinage par la fumée d'un feu extérieur.

VENTE-DÉBARRAS

Obtenez un permis!

Pour tenir une vente-débarras ou un bazar, vous devez **obtenir un permis** délivré par la Ville au coût de **10 \$** (exception les 25 et 26 août lors de la grande vente-débarras municipale). Toute vente-débarras doit être tenue entre 8 h et 17 h. Les enseignes annonçant une vente-débarras peuvent être installées au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et doivent être enlevées dès la fin de la vente.



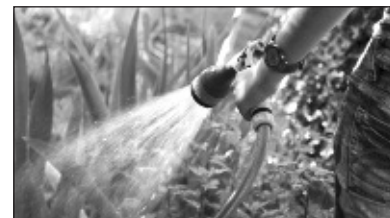
ARROSAGE

Économisez l'eau potable!

Depuis le 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre, l'arrosage des pelouses **est permis entre 20 h et 22 h** :

- o **les mardis et vendredis** pour les numéros civiques pairs;
- o **les lundis et jeudis** pour les numéros civiques impairs.

Exception pour les nouvelles plantations, consultez le Service de l'urbanisme et du développement durable pour plus d'infos.



En tout temps, le lavage des entrées d'auto, trottoirs, patios ou allées est strictement interdit, sauf en cas de travaux d'aménagement majeurs.



Réglementation

SÉCURITÉ ET PISCINE



Résumé du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Toute piscine creusée, semi-creusée ou hors terre doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir. Toute piscine doit être entourée d'une clôture ou enceinte (sauf si la hauteur excède 1.2 m) de manière à en protéger l'accès en dehors des périodes d'utilisation. ***Une**

haie, le mur d'un bâtiment ou des arbustes ne constituent pas une clôture ou une enceinte. La clôture doit :

- a) être d'une hauteur d'au moins 1.2 m;
- b) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- c) être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- d) La clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité (installé du côté intérieur de l'enceinte) permettant la fermeture automatique et le verrouillage de la porte.

REEMPLISSAGE DE PISCINE/SPAS

Pas de remplissage de piscine à Carignan

Le remplissage des piscines est interdit en tout temps. Vous devez donc, pour une nouvelle construction, faire venir un camion-citerne pour le remplissage. En d'autres temps, seule la stabilisation du niveau de l'eau des piscines est autorisée sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. Le remplissage des spas est quant à lui autorisé.

SPA

Contrairement à l'installation d'une piscine, l'installation d'un spa ne requiert pas de permis, mais des normes sont à respecter.

En résumé, un spa privé extérieur peut être implanté en cour latérale, en cour latérale sur rue ou en cour arrière. Les distances minimales suivantes doivent être respectées pour le spa et ses structures d'abri :

- a) minimum 1.50 m des lignes latérales ou arrière;
- b) dans le cas d'un terrain d'angle, le spa doit être situé à une distance minimale de 3 m de la ligne avant;
- c) malgré les paragraphes précédents, l'implantation du spa doit être telle que le bruit qui est émis soit d'une intensité **inférieure à 55 décibels** aux limites du terrain;
- d) Le spa doit être muni d'un couvercle rigide et d'un mécanisme de verrouillage.

ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien (tonte) de son fossé

Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau contigu à sa propriété commet une nuisance et est passible d'une amende.



RÉNOVATION ET PERMIS

Permis obligatoire! Si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction (garage, remise, piscine, galerie, pavillon de jardin, serre, etc.) sur votre propriété, n'oubliez pas de présenter une demande de permis **ainsi que le paiement (comptant ou chèque) et les documents requis** au Service de l'urbanisme et du développement durable au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.

***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**



Environnement

ÉCOCENTRE

Dans un souci d'optimiser le service de gestion de ses matières résiduelles, la Ville de Carignan a scellé une entente avec le Centre de tri Mélimax inc. situé à Chambly pour offrir de nouvelles subventions à ses résidents.

Le **3^e samedi de chaque mois de 7 h à 13 h**, les citoyens de Carignan ont accès aux subventions pour le dépôt de leurs matières non ramassées par les collectes habituelles au Centre de tri Mélimax inc. situé à Chambly. **Les prochaines dates : 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 20 octobre et 17 novembre.**



Coûts

Sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens peuvent bénéficier d'une gratuité de coûts, une fois par mois (aux dates indiquées plus haut) par résidence, sur les trois premières verges cubes de matières acceptées au centre de tri. Toutes quantités supplémentaires apportées sur le site seront aux frais du citoyen.

75 \$ de subvention Par mois par résidence (25 \$ chaque verge)	Bois de construction, métal, carton, briques, béton, terre et pierres
120 \$ de subvention Par mois par résidence (40 \$ chaque verge)	Gypse, fibre de verre, tuile, céramique, toilettes, mousse, laine isolante, matières plastiques, asphalte, bardeaux de toiture, panneaux de mur extérieur synthétiques, contenants souillés et autres matières non recyclables

De la même façon, sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens bénéficient d'une subvention de **75 \$ pour la location d'un conteneur** pouvant contenir les résidus de rénovations majeures. Cette subvention est admissible une (1) fois par année par résidence.

Les matières acceptées à l'écocentre

- Bois de construction;
- Blocs de ciment;
- Pierre;
- Terre;
- Gypse;
- Tuiles;
- Toilettes;
- Bardeaux de toiture;
- Mousse;
- Laine isolante;
- Métal;
- Béton;
- Briques;
- Tourbe;
- Fibre de verre;
- Céramique
- Asphalte;
- Panneaux de mur extérieur synthétiques;
- Etc.

Les matières refusées à l'écocentre

- Béton de plus de 400 mm (16 pouces) de diamètre;
- Pneus avec jante;
- Peinture et résidus domestiques dangereux;
- Branches;
- Résidus verts;
- Déchets domestiques.

Gestionnaire de l'écocentre

Centre de tri Mélimax inc. situé au 3200, boul. Industriel à Chambly

Pour information, composez le 450 699-6862

Pour la location d'un conteneur, composez le 450 658-9990

FRÊNES MORTS OU MALADES

Abattez les frênes dangereux de votre propriété avant qu'ils ne causent des dommages

Même si nous sommes à l'extérieur de la période idéale pour abattre un frêne, il est important de souligner que **tout frêne mort qui menace la sécurité des personnes ou des biens doit être abattu dans les meilleurs délais.** Présentez-vous au comptoir de l'urbanisme avec une photo de l'arbre dans son milieu et le certificat de localisation de la propriété pour obtenir votre permis d'abattage gratuit.



N'apportez surtout pas vos branches et billots de frêne au chalet ou au camping pour les faire brûler, vous permettriez alors à l'insecte de s'attaquer aux autres frênes du Québec.



Frênes morts ou malades (la suite...)

À partir du moment où votre frêne présente des signes de dépérissement, sa structure s'affaiblit et l'arbre risque de tomber. De plus, un frêne dépérissant qui n'est pas abattu favorise la propagation de l'agrile du frêne et peut nuire à la réussite du traitement des arbres de votre voisinage.

La Ville insiste donc pour obtenir la collaboration de tous les citoyens dans sa lutte contre l'agrile du frêne. Si vous avez un frêne dangereux sur votre terrain, nous vous prions d'intervenir rapidement.

Si vous confiez l'abattage ou l'élagage d'un arbre à une entreprise privée, exigez que les branches ou les troncs soient déchiquetés sur place en copeaux d'une dimension de 2.5 cm x 2.5 cm (bûches/billots exempts d'écorce).

REBOISEMENT

Votre couvert forestier a été fragilisé par l'agrile du frêne? Il est temps de penser au reboisement

Vos arbres ont été victimes de l'agrile du frêne et vous souhaitez regarnir la superficie boisée de votre propriété? Voici quelques essences d'arbres durables pour le reboisement :

- o le genévrier de Virginie;
- o l'érable rouge;
- o le micocoulier occidental;
- o le caryer ovale ou cordiforme;
- o le tilleul d'Amérique;
- o l'épinette blanche et
- o le chêne rouge.



En milieu agricole, choisissez des arbustes aux racines qui stabilisent le sol et qui offrent une variété de fruits, bons en confiture ou à laisser aux oiseaux. En bordure des fossés, plantez en alternance de deux à trois espèces différentes d'arbres adaptées à ce type de milieu pour bénéficier à la fois d'un couvert persistant l'hiver, d'une croissance rapide et d'un port en hauteur intéressant :

- o Sureau du Canada;
- o Saule intérieur;
- o Cornouiller stolonifère;
- o Viorne cassinoïde;
- o Pin blanc;
- o Peuplier baumier ou deltoïde;
- o Épinette noire.



HERBE À POUX

Limitez la présence de l'herbe à poux dans votre environnement

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. **À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen.** Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque des réactions allergiques chez les personnes qui y sont sensibles. C'est le cas de plus d'un million de Québécois, de juillet à octobre.

La meilleure façon de diminuer les effets de l'herbe à poux est de l'éliminer de votre environnement.

Arracher ou tondre l'herbe à poux

Vous pouvez effectuer l'arrachage :

- à la main;
- en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette;
- à l'aide d'une tondeuse à gazon au moins 2 fois par année (à la mi-juillet et à la mi-août) afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libéré.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées dans votre bac de résidus verts. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.



HERBICYCLAGE

Cet été, laissons l'herbe coupée sur la pelouse

Le gazon est un excellent fertilisant naturel. Composé à 80 % d'eau, les rognures de gazon laissées sur la pelouse après une coupe étanchent la soif de celle-ci et l'aident à prévenir l'apparition de mauvaises herbes.

De plus, l'herbicyclage permet de diminuer :

- o les coûts municipaux liés à la collecte des résidus verts, au compostage et à l'incinération;
- o la consommation de sacs de plastique;
- o le nombre de camions sur la route, donc les gaz à effet de serre.



Territoire

URBANISATION DE LA RUE HENRIETTE

Considérant le projet de construction d'une route collectrice entre le boulevard Désourdy et le secteur Centre, ainsi que le surplus de circulation causé par la construction de nouveaux quartiers résidentiels dans le secteur, l'administration municipale songe à réaménager la rue Henriette. Elle fait actuellement produire une étude conceptuelle pour identifier les contraintes et valider en amont la faisabilité des différentes installations qu'elle souhaite mettre en place :

- o Piste multifonctionnelle séparée de la chaussée;
- o Mesures d'atténuation de la circulation;
- o Trottoirs;
- o Aménagements paysagers;
- o Éclairage décoratif;
- o Etc.



L'objectif du plan conceptuel est d'optimiser l'espace disponible en fonction de l'emprise existante et de la présence de fossés partiellement canalisés, le tout en concordance avec le plan directeur de mobilité active du secteur.

Une rencontre d'information citoyenne est prévue dans le cadre de cette démarche de planification.

RÉFECTION DU PARC DU DOMAINE

Chaque année, la Ville de Carignan procède à la réfection d'un parc municipal. Cette année, c'est le parc du Domaine (secteur du Domaine), accessible par les rues Jacques-De Chambly et Jean-Poirier, qui profitera d'une cure de jeunesse. Les phases 1 (2018) et 2 (2019) des travaux comprennent :

- o Aménagement d'un espace asphalté pour l'installation d'une patinoire en hiver et de terrains de basketball en été;
- o Le terrain clôturé sera gazonné pour jouer au soccer, ultimate frisbee, etc.;
- o Revitalisation de la clôture et de l'éclairage. Les filets de l'ancien terrain de baseball seront retirés;
- o Ajout d'un bâtiment sanitaire bétonné ainsi que d'un vestiaire pour les patineurs;

- o Plantation d'arbustes le long de la clôture (périmètre du parc);
- o Plantation d'arbres;
- o Remplacement du mobilier urbain;
- o Ajout d'une enseigne d'identification du parc;
- o Remplacement des balançoires pour adultes;
- o Ajout d'un panneau de règlements;
- o Rafranchissement de la peinture des modules de jeux;
- o Ajout de cases de stationnement.



INFO-TRAVAUX

Boisé de Carignan (sud du secteur Carignan-Salières) : En juin et juillet, l'entrepreneur procédera au pavage de la couche finale du boul. Désourdy, de la rue Henri-Bisaillon et de la rue Léon-Paré.



Boisé du Parchemin (secteur Centre) : Pavage de la couche finale des rues Léonard-Tresny et Jeanne-Richer et pavage de la couche de base pour les rues Étienne-Provost, Ambroise-Joubert et Charlotte-Dubuc à la fin de juin. Les travaux d'aménagement à l'exutoire pluvial du poste de pompage seront terminés à la mi-juillet.

Urbainature (secteur Île aux Lièvres) : Les travaux d'infrastructures d'utilités publiques et d'éclairage de rue sont terminés. La première couche de pavage, les bordures et les bases des lampadaires ont été installées l'automne dernier.

Jardins d'Isaïe (secteur Carignan-Salières) : Fin des travaux d'infrastructures souterraines et d'utilités publiques pour la rue Isaïe-Jacques. Les travaux de pavage de base sont quant à eux planifiés à court terme.

Quartier vert Riviera (secteur Carignan sur le Golf) : Les travaux d'infrastructures souterraines pour la phase 2 devraient débiter cet automne.

Événements



CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2018

JUIN 2018

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2018

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2018

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



Événements municipaux



Fête de quartier



Danse en ligne, 19 h à 20 h 30,
cour d'école Carignan-Salières



Zumba, 19 h à 20 h,
parc de la Mairie

16 juin

JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Le **samedi 16 juin** prochain aura lieu La grande journée des petits entrepreneurs. Cet événement spécial est destiné à encourager les enfants à se porter gestionnaires d'une petite entreprise le temps d'une journée. Toutes les idées sont bonnes :

- Confections gourmandes;
- Réalisation d'œuvres d'art (bijoux, peintures, caricatures, etc.);
- Kiosque de limonade, jus frais, etc.;
- Maquillage;
- Spectacle de magie;
- Lave-vélos;
- Cours de soccer;
- Et bien d'autres idées imaginées par les petits entrepreneurs!

Pour l'occasion, l'administration municipale ouvrira les portes du **Centre multifonctionnel de 10 h à 15 h** afin de permettre aux petits entrepreneurs de se regrouper et de tenir leur kiosque tous au même endroit.

Inscriptions

Développer l'envie d'apprendre et « d'entreprendre » chez les enfants est une opportunité d'accroître leur créativité, leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur confiance en eux.

L'inscription est obligatoire pour participer au rassemblement. Il est encore temps de s'inscrire en ligne : <https://www.petitsentrepreneurs.ca/inscription/> Il suffit

de sélectionner le rassemblement de Carignan au bas du formulaire. Pour celles et ceux qui sont déjà inscrits, ils peuvent aussi sélectionner le rassemblement de Carignan dans leur formulaire déjà complété.

La Ville s'assurera de prêter l'équipement requis (tables et chaises pliantes). Dépendamment du nombre de kiosques inscrits, une à deux tables par kiosque pourront être prêtées. L'espace alloué pour chaque kiosque est d'environ 10 x 10 pieds.

Nous espérons que la population carignanoise sera au rendez-vous pour **visiter nos petits entrepreneurs d'un jour le samedi 16 juin** prochain!





Événements

23 juin

FÊTE NATIONALE

Participez à un après-midi de festivités en famille dans le cadre de la Fête nationale le **samedi 23 juin de 12 h à 17 h**. La thématique « *Histoire de héros* » célèbre l'histoire, les racines et les réussites du Québec en mettant sous les projecteurs celles et ceux qui ont permis sa progression. Plusieurs activités seront organisées sur les terrains environnant le Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École) :



- Spectacle de *Marc Angers et les fils du diable* à 14 h 30;
- Animation historique;
- Courts métrages : Les héros du Québec;
- Structures gonflables;
- Collations (\$);
- Partie de soccer;
- Maquillage;
- Kiosque d'information sur le développement durable : comment faire sa part;
- Kiosque de remplissage de bouteilles d'eau (n'oubliez pas votre bouteille!);
- Et plusieurs autres surprises.



Les 50 premières personnes à utiliser un **déplacement actif pour venir à la fête** (covoiturage : au moins 2 familles par voiture, vélo, course, patins ou marche) recevront une surprise remise au kiosque de dév. durable.

La Ville de Carignan remercie le gouvernement du Québec et le Mouvement national des Québécoises et Québécois pour leur contribution financière.



27 juin

FÊTE DE QUARTIER MUNICIPALE

Fête de quartier le mercredi 27 juin au parc des Peupliers (accessible via la rue Marguerite-Boileau). Animation et activités de 17 h à 20 h. Bienvenue à tous!

5 juillet

THÉÂTRE EN PLEIN AIR

La pièce de théâtre « *Le trésor du Buttereau* » sera présentée en plein air le **jeudi 5 juillet à 19 h** devant le Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École). La présentation s'adresse à un public de 3 ans et plus. Aucune inscription requise.

En cas de pluie, le spectacle sera présenté à l'intérieur du Centre multifonctionnel.





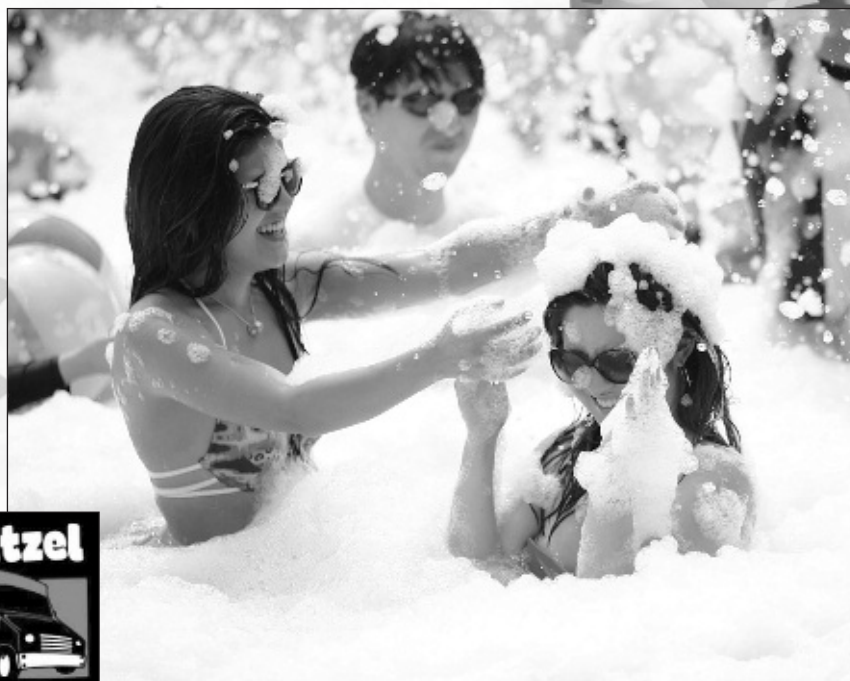
19 JUILLET FÊTE D'ÉTÉ DE CARIGNAN

Réservez votre soirée le jeudi **19 juillet**. Une panoplie d'activités sont organisées **dès 17 h** dans la cour de l'école Carignan-Salières (1551, rue de l'École).

Party de mousse (Foam Party)!

Cuisine de rues (Food Truck) : Présence du restaurateur de rues **Schnitzel Truck**. Aire de pique-nique sur place. Argent comptant seulement.

Menu disponible sur le site Web de la Ville.



Les mascottes Raiponce et Mickey!

Structures gonflables et maquillage.

Film en plein air : Le film « **Détestable moi 3** » sera présenté à la tombée de la nuit. Apportez vos chaises. Collations gratuites sur le site.

*En cas de forte pluie, les activités et la diffusion du film auront lieu à l'intérieur du Centre multifonctionnel.



8 août

FÊTE DE QUARTIER MUNICIPALE

Fête de quartier le **mercredi 8 août** au parc Forget (accessible via les rues Pierre-Hudon ou Marie-Dubois). Animation et activités de **17 h à 20 h**. Bienvenue à tous!

10 août

FÊTE DU CANAL

Balades en kayak sur le canal, atelier d'archéologie, structures gonflables, Food truck Dic Ann's et artiste de la relève Arielle le **vendredi 10 août de 17 h à 20 h** dans le parc situé à l'intersection du **chemin Sainte-Thérèse et de la rue O'Reilly**. Apportez de l'argent comptant pour le Food Truck.

17 août



CINÉMA EN PLEIN AIR

Présentation du film « **Jumanji** » le **vendredi 17 août** à la tombée du jour dans le parc situé devant le Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École).

Apportez vos chaises! Collations gratuites sur place. *En cas de forte pluie, la diffusion aura lieu à l'intérieur du Centre multifonctionnel.



Événements

22 août

FÊTE DE QUARTIER MUNICIPALE

Fête de quartier le mercredi 22 août au parc de la Seigneurie (accessible via la rue Chevalier-de-Chaumont). Animation et activités de 17 h à 20 h. Bienvenue à tous!

COURS EN PLEIN AIR GRATUITS

Parce que la mise en forme et les saines habitudes de vie sont importantes pour la Ville de Carignan, nous vous offrons deux séries de cours gratuits durant la prochaine saison estivale.

- **DANSE EN LIGNE : LES MARDIS 10-17-24-31 JUILLET ET 7-14 AOÛT**

Les cours de danse en ligne seront tenus de 19 h à 20 h 30 (30 minutes de cours + 1 h de danse) dans la cour de l'école Carignan-Salières (1551, rue de l'École). Pas d'inscription requise. En cas de pluie, les cours seront annulés.

- **ZUMBA : LES MERCREDIS 11-18-25 JUILLET ET 1ER-8-15 AOÛT**

Les cours de Zumba seront tenus au parc de la Mairie (2555, ch. Bellevue) de 19 h à 20 h. Pas d'inscription requise. En cas de pluie, les cours seront annulés.

27 août

SOIRÉE KANGOO JUMPS



Le Kangoo Truck sera en ville le **lundi 27 août à 19 h** dans la cour de l'école Carignan-Salières (1551, rue de l'École). Atelier de Kangoo Jumps durant 60 minutes dans une ambiance survoltée! Tirages sur place. Les enfants et les adultes sont bienvenus!

- Résidents : avec location de bottes 10 \$ sans bottes 5 \$
- Non-résidents : avec location de bottes 20 \$ sans bottes 15 \$
- À la porte (s'il reste de la place) : 20 \$

Réservez votre place dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le Portail citoyen (page Accueil du site Web) et en acquittant les frais afférents. *En cas de forte pluie, l'activité aura lieu à l'intérieur du Centre multifonctionnel.

8 septembre

FÊTE DES CITOYENS

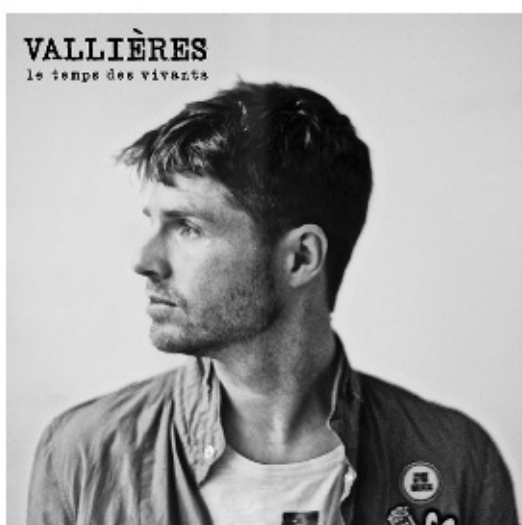
Présentée en collaboration avec la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly

Réservez votre journée du **samedi 8 septembre** pour participer à la grande Fête des citoyens tenue au parc de la Mairie. Assistez à des spectacles sur scène, jouez dans les manèges et dans les structures gonflables et profitez de l'animation sur le site.

Spectacle de Vincent Vallières en grande primeur!

Spectacle de Mélou pour les tout-petits !

Kiosques de nourriture sur place et plusieurs autres surprises!

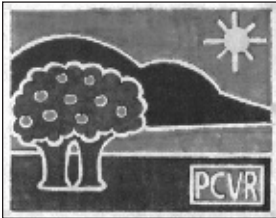


Desjardins
Caisse populaire du
Bassin-de-Chambly

75 ans
D'ENGAGEMENT



PARRAINAGE CIVIQUE



Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu œuvre dans la communauté en favorisant l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole.

Chaque jumelage est unique et tient compte des intérêts et des disponibilités de chacun. Vous bricolez? Vous jouez aux quilles? Vous préférez la peinture ou la marche en forêt? Vous serez jumelé avec une personne qui appréciera aussi ces activités.

Source : Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
308, rue Montsabré à Beloeil
www.pcvr.ca • info@pcvr.ca
1 877 464-7287



AINSI SOIT-ELLE

Le centre de femmes Ainsi soit-elle est une ressource communautaire qui offre aux femmes un

lieu d'appartenance et de transition, une alternative à leur isolement, un réseau d'éducation et d'action. Le centre est polyvalent, il intervient sur la condition féminine dans son ensemble.

Le service gratuit de consultation individuelle permet à toutes femmes de recevoir de l'aide professionnelle pour diverses problématiques : situation de violence, période de maladie, deuil, problèmes de dépendance, santé mentale, détresse psychologique, conflits relationnels, situation de pauvreté, etc. Le centre offre aussi des services d'écoute téléphonique, de références, et diverses activités éducatives : ateliers thématiques, conférences, cafés-rencontres, groupes d'entraide.

Être membre du centre de femmes Ainsi soit-elle c'est être assurée d'une main tendue en cas de difficultés, c'est travailler avec d'autres femmes à l'amélioration de nos conditions de vie, c'est aussi faire partie d'une grande famille, c'est surtout ne plus être seule.

Source : AINSI SOIT-ELLE
1224, rue Notre-Dame à Chambly
450 447-3576

CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU



La maison qui fait grandir, bâtissons l'avenir...

Vous avez de jeunes enfants? Le Carrefour Familial du Richelieu est un milieu de vie

où vous pouvez vous ressourcer dans une atmosphère conviviale. Nos activités et ateliers sont spécialement conçus en tenant compte de votre dynamique familiale. Nos trois programmations régulières prennent congé pendant l'été pour vous offrir des activités estivales que vous pourrez choisir selon votre horaire. Tous les parents sont bienvenus!

L'été, partez à l'aventure avec Carref'Ô Sortir

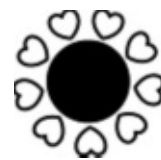
Tout l'été, profitez des sorties familiales les mardis et les jeudis. Les activités sont offertes à des prix avantageux pour les familles. Au menu : zoo, Funtopolis, pique-niques, visites de fermes et bien plus!

Camps de jour pour les tout-petits

Offre de camps de jour pour les tout-petits de 18 mois à 6 ans. Choisissez les journées qui vous conviennent! Lundi au vendredi de 9 h à 15 h 30. Coûts pour le 1^{er} enfant : 20 \$, 2^e enfant : 10\$, 3^e enfant : gratuit. Demi-journées offertes pour les moins de 18 mois.

Source : Carrefour familial Richelieu
856, Grand Boulevard à Chambly
carrefourfamilial.org * 450 447-9969

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD



Travailleuse de milieu aîné Chambly et Carignan

Vous désirez avoir accès à des services en place dans votre communauté, vous avez besoin d'aide ou de conseils et vous demeurez à Chambly ou Carignan? Vous pouvez communiquer avec Nancy Méthé travailleuse de milieu auprès des aînés du Centre de Bénévolat de la Rive-Sud. Sa mission est de créer avec vous un lien de confiance, vous accompagner vers les ressources appropriées et vous aider à trouver des solutions à vos problèmes, afin d'améliorer vos conditions de vie. Elle se déplace pour vous rencontrer dans votre milieu de vie, à votre domicile ou autre. Nancy Méthé 438 503-4325, 450 658-4325 ou itmav.chambly@benevolatrivesud.qc.ca.

Source : Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
1410, avenue de Salaberry à Chambly
chambly@benevolatrivesud.qc.ca • 450 658-4325

FÊTES DE QUARTIER CET ÉTÉ

- 27 juin au parc des Peupliers
- 8 août au parc Forget
- 22 août au parc de la Seigneurie

Animation et activités organisées par la municipalité de 17 h à 20 h. L'occasion idéale de rencontrer vos voisins!



À CARIGNAN, NOUS NETTOYONS NOS ENTRÉES AVEC UN BALAI!
L'utilisation de l'eau potable pour laver les entrées, trottoirs, patios ou allées est strictement interdite.

Ville de Carignan

Conseil

450 658-1066 poste 6

Finances

450 658-1066 poste 5

Greffé

450 658-1066 poste 6

Communications

450 658-1066 poste 6

Direction générale

450 658-1066 poste 6

Urbanisme et développement durable

450 658-1066 poste 2

Travaux publics et services techniques

450 658-1066 poste 3

Loisirs

450 658-1066 poste 4

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Ville de Carignan

2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Téléphone 450 658-1066
Télécopieur 450 658-2676
info@villedecarignan.org
www.villedecarignan.org

www.villedecarignan.org

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:



Les Publications Municipales
1-877-553-1955